

Concours d'écriture de la ville de Senlis

Thème 2026-2027 :

Tu te souviens ?



Remise des textes jusqu'au 15 janvier 2027

Règlement et inscription sur
www.ville-senlis.fr/concours-ecriture



ACTES SUD

REnaissance

mm

LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS

Le VERBE et
L'OBJET

Cité Internationale
de la langue Française
Château de
Villiers-Cotterêts

OFFICE
DE TOURISME
CHAMPELLE-SENIS

CHÂTEAU
DE COMPIÈGNE

Libri
nova

Festival
Théâtral
Coyote-Faust

LIBRAIRIE
SAINT-PIERRE

Parc
régional
de France

la romance libre

LANSDALLS

LA
PERLE RARE

JouVence

CHÂTEAU
D'AMES

le SOIR
VCHU

DOMAINE
DE CHAALIS

Cinéma
Senlis

Amis de la Bibliothèque
de Senlis

A.B.S.

Senlis

Médiathèque municipale
de Senlis

VILLES
D'ART &
D'ISTOIRE

Ville de
Senlis
www.ville-senlis.fr

Règlement

Article 1

Ce concours se déroule **du lundi 14 septembre 2026 au vendredi 15 janvier 2027**. Il est ouvert aux collégiens, aux lycéens et aux adultes du territoire français. Une seule participation par personne est acceptée. Le thème est : ***Tu te souviens ?***

Article 2

Ecrire un texte qui répondra obligatoirement aux contraintes suivantes :

1) Le texte doit impérativement respecter le thème du concours. Tout texte hors sujet ne sera pas accepté.

2) Donner un titre qui ne doit pas être le thème du concours.

3) Insérer, souligner et mettre en gras obligatoirement au moins trois des mots suivants : évanescant, sempiternel, farandole, miettes, fête, rose/é, espoir.
Les noms communs et adjectifs peuvent être mis au pluriel.

4) Présentation de 2 pages A4 maximum, dactylographiées, police Times New Roman 12 pts.

Article 3

L'inscription peut se faire dès l'ouverture du concours (conseillée) et l'envoi du texte se faire plus tard.

1) Pour les adultes et les jeunes non scolarisés à Senlis :

- le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis : www.ville-senlis.fr – rubrique Culture/Événements culturels/Concours d'écriture, entre le 14 septembre 2026 et le 15 janvier 2027.

Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé.

- le texte sera à déposer sur le même site avant le 15 janvier 2027 minuit. Aucun envoi par mail ou sur papier ne sera accepté*.

2) Pour les jeunes scolarisés à Senlis, au choix :

- le formulaire d'inscription est à compléter sur papier (à récupérer auprès de votre CDI). Le texte sera à déposer au CDI de votre établissement avant le 14 janvier 2027.

- le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis : www.ville-senlis.fr – rubrique Culture/Événements culturels/Concours d'écriture entre le 14 septembre 2026 et le 15 janvier 2027.

Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé.

Le texte sera à déposer sur le même site avant le 15 janvier 2027 minuit. Aucun envoi par mail ou sur papier ne sera accepté*.

Article 4

Ce concours valorise la créativité de chaque auteur et souligne l'importance de la paternité intellectuelle de chaque œuvre soumise. **Chaque participant s'engage formellement à ne pas recourir à des intelligences artificielles (IA) pour la rédaction de son texte.** Tous les écrits seront lus avec attention et l'authenticité de l'écriture sera particulièrement surveillée.

Article 5

En s'inscrivant à ce concours, **chaque participant autorise :**

- La publication de son texte** dans le recueil de la médiathèque et sa lecture publique lors de la remise des prix.

- La publication de son nom et de son prénom (ou d'un pseudonyme) et du titre de son texte** sur les sites internet de la médiathèque et de la ville de Senlis, ainsi que dans le Magazine municipal "Senlis Ensemble".

Article 6

Les résultats seront proclamés le **vendredi 2 avril 2027 à 19h, à la médiathèque de Senlis**, 1 rue Bellon. Tous les participants y sont invités.

** Si vous avez besoin d'aide pour déposer votre inscription et votre texte sur le site, n'hésitez pas à contacter la médiathèque de Senlis au 03 44 32 04 03 ou par mail sur : concoursdecriture@ville-senlis.fr*

Aucune production n'est publiée et utilisée sans l'accord de son auteur. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La Commune de Senlis collecte des données vous concernant afin de répondre à votre demande d'inscription et de participation au concours d'écriture de la Ville de Senlis. Vous pouvez disposer des droits d'accès, de rectification, d'effacement et le cas échéant de portabilité de vos données, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données post-mortem et retirer votre consentement à tout moment. Pour plus d'information : <https://www.ville-senlis.fr/politique-de-confidentialite/>. La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Senlis et de la médiathèque. La responsabilité de la Ville de Senlis ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendamment de sa volonté, le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

